



# ENSEMBLE

## POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION



### SCOP RD2A: LA MISE EN COMMUN DE COMPÉTENCES ET DE VALEURS AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

#### Le 1er Mois de

#### l'Économie Sociale et Solidaire à La Réunion

Associations, Mutuelles,  
Coopératives, Fondations,  
Entreprises Sociales,  
Partenaires de l'économie  
sociale et solidaire...

EN NOVEMBRE, « ADOPTEZ  
L'ESS ATTITUDE ! »  
AVEC LE MOIS DE L'ESS

Organisez un événement et  
inscrivez-le sur  
[www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org)

Porte ouverte, exposition,  
débat: tous les formats  
sont bons pour valoriser  
vos actions et faire décou-  
vrir l'ESS au grand public !

Pour plus d'informations  
contactez-nous  
Hans DIJOUX  
[hans.dijoux@cres-  
reunion.com](mailto:hans.dijoux@cres-reunion.com)  
0262 21 50 60

**MERCI DE FAIRE VIVRE  
CETTE LETTRE ET DE  
NOUS PROPOSER DES  
ARTICLES**



02.62.21.50.60

#### R2DA : D'une entreprise individuelle à une entreprise collective

A l'origine de sa création, en 2009, R2DA est créée par Marie-Noëlle LE NIVET sous la forme juridique d'une entreprise individuelle. Son objet social est l'ingénierie de projet de développement. En 2012, la créatrice décide de ne plus travailler seule et d'élargir ses activités. Toutefois, elle apporte une attention particulière au choix de sa future associée, tant en termes de compétences, qu'en termes de partage de valeurs, de méthodologie et de vision de l'entreprise. Après un temps de réflexion, Mélanie PERCHE intègre la coopérative.

La SCOP RD2A voit le jour le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le choix du statut SCOP, « par rapport aux fondamentaux communs, a émergé tout seul comme une évidence ».

#### Le choix de la Scop, une évidence

Mettre des compétences et des valeurs en commun, voilà l'objectif de la Scop R2DA.

Au niveau des valeurs, les co-gérantes se sont retrouvées sur quatre points majeurs :

- Le principe **d'une personne/une voix**. Les entrepreneuses disposent du même nombre de voix en termes de prise de décision, indépendamment de leur apport en capital social.

- Contrairement aux sociétés traditionnelles qui répartissent comme elles l'entendent les bénéfices, les Scop sont soumises à un régime spécifique. Au minimum 16 % des bénéfices sont transformés en « réserves impartageables », propriété de l'entreprise et non des associés. Ces réserves sont affectées aux investissements et au développement, mais sont aussi là pour les conjonctures difficiles. Les cheffes d'entreprises ont décidé d'aller plus loin en affectant un tiers de leurs bénéfices en **réserves impartageables**.

- Aussi, au minimum 25 % des bénéfices, est transformé en « part travail » ou en participation versée à tous les salariés (associés ou non). Sur ce point précis, R2DA propose un **tiers des bénéfices en part travail**.

- L'obligation de **proposer aux salariés d'entrer dans le capital**, même avec un euro symbolique. Il faut noter qu'il ne s'agit pas d'une obligation relative au statut Scop.

La vision s'est traduite au-delà des statuts puisque le choix a été fait d'être co-gérantes. De façon pragmatique, Mélanie PERCHE est référente en termes d'organisation, Marie Noëlle LE NIVET sur les données économiques.

Cette répartition réfléchie et construite des rôles permet « une intelligence collective, avec une circulation constante de l'information ». Les valeurs transcendent l'entreprise. Ainsi, les locaux se situent dans un bâtiment à énergie positive, produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement et le mobilier est issu d'une ressourcerie.

L'activité principale de la Scop consiste en l'accompagnement à la création de projets.

#### L'accompagnement à la création de projets

Le cœur de métier de la coopérative est la conduite et la méthodologie de projet. A ce titre, elle possède une mission d'ingénieur généraliste. Les co-gérantes ont instauré deux modalités de fonctionnement, dont la durée est fonction de la mission. La première consiste en une mission d'assistance ponctuelle qui est fonction du résultat obtenu. Il peut s'agir, par exemple, d'une demande de financement. La seconde mission est un accompagnement sur le long cours. Prosaïquement, RD2A fait tout ce qui est nécessaire à la réussite du projet. En marge de ses activités principales, R2DA exerce de nombreuses missions. En ce sens, elle est :

- Opérateur (NACRE) pour la DIECCTE.

- Les co-gérantes ont également été sélectionnées par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations pour une action sur l'évaluation de projet.

- Sporadiquement, elles effectuent des missions d'animation lors de colloques.

Le chiffre d'affaires de la coopérative est en augmentation régulière et montre un réel potentiel de développement garantissant la pérennité de la structure.

#### Un chiffre d'affaires dynamique

Les données économiques de la coopérative sont prometteuses. En effet, au 1<sup>er</sup> semestre 2013, RD2A réalisait un chiffre d'affaires de l'ordre de 90 000 euros. En 2014, la coopérative prévoit 200 000 euros de prestations de services soit une augmentation de 11%. Ces résultats probants laissent présager un avenir serein et la coopérative prévoit le renforcement de ses effectifs afin de répondre à ses nouveaux défis.

#### Contact

RD2A

Marie-Noëlle LE NIVET

Tél : 0692 66 40 10

[ingenierie.economique@rd2a.net](mailto:ingenierie.economique@rd2a.net)



## LE COIN DU NET EN S@VOIR +

<http://www.tessolidaire.com/>

Ce site Internet se veut un regroupement des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Outre l'ESS, vous trouverez des actualités sur diverses thématiques notamment la politique de la ville, le social, le handicap, etc.

<http://www.cjdes.org>

Le centre des jeunes, des dirigeants, des acteurs, de l'économie sociale constitue un réseau de dirigeants et cadres de l'économie sociale engagés dans un projet collectif et citoyen. Lieu d'échanges et de réflexion, il a pour principale mission de transmettre la culture et les valeurs de l'économie sociale.

CHAMBRE RÉGIONALE  
DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE  
DE  
LA RÉUNION

PUBLICATION  
JUILLET/AOÛT 2014

C/O MAISON DE  
L'ÉCONOMIE SOCIALE  
14, BOULEVARD  
DORÉ  
BP 340  
97467 SAINT-  
DENIS CEDEX

TÉLÉPHONE  
02 62 21 50 60

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.

## Le projet de loi Economie sociale et solidaire est adopté

Un an après sa présentation en Conseil des ministres le 24 juillet 2013, le projet de loi relatif à l'Economie sociale et solidaire (ESS) a été définitivement adopté le 21 juillet 2014 par l'Assemblée nationale, sans vote d'opposition. C'est ainsi 10 % du PIB et plus de 2,3 millions de salariés qui voient leur apport à l'économie française enfin reconnu.

Source: <http://www.economie.gouv.fr/economie-sociale-solidaire>



## CREDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI : INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi s'accompagne d'un dispositif de préfinancement assuré par Bpifrance. Cette avance de trésorerie évite d'attendre l'année suivante pour bénéficier du CICE.

Mis en place en 2012, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) concerne toutes les entreprises employant des salariés, relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés), quels que soient leur forme (entreprise individuelle, société...) et leur secteur d'activité. Les associations qui se livrent à des activités lucratives sont soumises aux impôts commerciaux à raison de ces activités, et peuvent bénéficier du CICE au titre des rémunérations qu'elles versent.

C'est une économie d'impôt de 6% en 2014, de la masse salariale portant sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

Un préfinancement à 85% du montant estimé du CICE a été prévu, quel que soit le montant déclaré. Ce préfinancement a un coût constitué :

a) D'une commission d'engagement, calculée sur le montant de l'autorisation

accordé, calculée sur la base de 1% pour une année pleine.

b) Des intérêts d'emprunt fixés forfaitairement à 3 % pour les dossiers de moins de 50K€

c) Avantage : la BPI ne demande ni garantie ni caution pour verser cette avance.

L'entreprise peut solliciter sa banque : dans ce cas, la BPI apporte sa garantie à hauteur de 50%. La demande peut aussi être adressée directement à Bpifrance, en ligne sur Internet [www.cice.bpifrance.fr](http://www.cice.bpifrance.fr)

Seulement cinq justificatifs sont demandés :

- 1- un extrait Kbis de moins de trois mois,
- 2- la pièce d'identité du dirigeant,
- 3- le dernier bilan de l'entreprise,
- 4- le Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) ou la Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales (DUCS) du mois de décembre et/ou l'attestation de l'expert-comptable sur l'estimation du CICE de l'année en cours,
- 5- et enfin le RIB de l'entreprise.

L'avance est ensuite remboursée par l'administration fiscale à Bpifrance.



## LE 1<sup>ER</sup> MOIS DE L'ESS A LA REUNION: VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT ET VOS INITIATIVES!

Associations, Mutuelles,  
Coopératives, Fondations,  
Entreprises Sociales,  
Partenaires de l'économie sociale et  
solidaire...

**EN NOVEMBRE, « ADOPTEZ  
L'ESS ATTITUDE ! » AVEC  
LE MOIS DE L'ESS**

Organisez un événement et  
inscrivez-le sur [www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org)!

Porte ouverte, exposition, débat, ... :  
tous les formats sont bons pour valoriser vos actions et faire découvrir l'ESS au grand public !

L'union fait la force, faisons-nous entendre, mobilisez-vous !!!

Pour plus d'information, contactez la  
CRES de La Réunion

Hans DIJOUX  
[hans.dijoux@cres-reunion.com](mailto:hans.dijoux@cres-reunion.com)  
tel: 0262 21 50 60

[www.cres-reunion.com](http://www.cres-reunion.com)